

NOUS

D'UNE SEULE VOIX

LE SALAIRE

RENDICIONS DU FRONT COMMUN	OFFRES DU GOUVERNEMENT	INFLATION PRÉVUE PAR LE GOUVERNEMENT
		2022 6,7 %
1 ^{er} avril 2023 100 \$ par semaine OU IPC¹ + 2 %	1 ^{er} avril 2023 3 %	2023 3,7 %
1 ^{er} avril 2024 IPC + 3 %	1 ^{er} avril 2024 1,5 %	2024 2,2 %
1 ^{er} avril 2025 IPC + 4 %	1 ^{er} avril 2025 1,5 %	2025 2 %
	1 ^{er} avril 2026 1,5 %	2026 2 %
	1 ^{er} avril 2027 1,5 %	

Contrairement à ce qu'il essaie de faire croire, le gouvernement n'offre pas **13 %** mais plutôt **9 %** sur 5 ans.

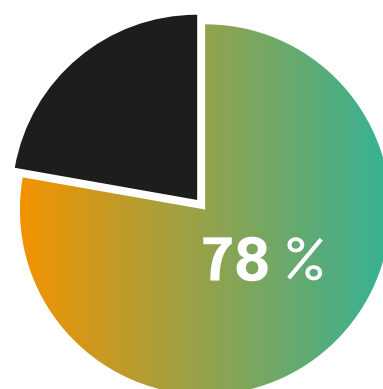
Ces **9 %** d'augmentations salariales ne permettent pas de maintenir notre pouvoir d'achat.

UN ENRICHISSEMENT PERMETTANT UN RATTRAPAGE SALARIAL GÉNÉRAL

Selon les derniers chiffres de l'ISQ², les travailleuses et les travailleurs des services publics accusent un **retard salarial de 11,9 %** et un **retard de rémunération globale de 3,9 %**.

Le salaire moyen dans le secteur public est de **43 916 \$**

Les **femmes** représentent **78 %** des membres du Front commun



100 \$ PAR SEMAINE

Pour avril 2023, le Front commun revendique une hausse immédiate de **100 \$ par semaine** pour tous les salaires³.

Il s'agit d'une référence au tout premier Front commun de 1972, alors que la CSN, la CSQ et la FTQ - unies sous le thème « Nous, le monde ordinaire » - ont revendiqué un salaire minimum de **100 \$ par semaine** pour l'ensemble des personnes salariées du secteur public.



Notre revendication permet des ajustements plus importants pour les salaires plus bas et ceux des personnes en début de carrière, tout en tenant compte des inégalités provoquées par l'inflation.



- **Inflation difficile à prévoir**
- **Enrichissement**
- **Rattrapage salarial**
- **Protection face au coût de la vie**

Nous revendiquons, pour avril 2023 :

- **100 \$ par semaine**
ou
- **le taux d'inflation (IPC) additionné d'une hausse de 2 %**

FRONT COMMUN

¹ Indice des prix à la consommation

² Institut de la statistique du Québec

³ Cela représente 2,86 \$ de l'heure pour les échelles à taux horaire (sauf exceptions) et 5 223 \$ pour les échelles annuelles.

